



## DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 068/2024  
SÉANCE N° 3 DU 8 AVRIL 2024

### **GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À LA SPL LMA – PRÊT POUR L'OPÉRATION ZAC FERRIÉ**

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 2 avril 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

#### **Étaient présents**

Florian Bercault, Président ; Sylvie Vielle (jusqu'à 18 h 21), Nicole Bouillon (à partir de 17 h 08), Éric Paris, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray (à partir de 17 h 07), Nadège Davoust (à partir de 17 h 07), Gwénaél Poisson (à partir de 17 h 28), Christine Dubois (à partir de 17 h 09), Bruno Bertier (à partir de 17 h 09), Patrick Péniguel, Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, Vice-Présidents, Michel Paillard (à partir de 17 h 39), Isabelle Eymon, Bruno Flécharde (jusqu'à 18 h 40), Marcel Blanchet, Julien Brocail (à partir de 17 h 23), Antoine Caplan (à partir de 17 h 44) et David Cardoso, membres du bureau.

#### **Étaient représentés**

Bernard Bourgeois a donné pouvoir à François Berrou, Bruno Flécharde a donné pouvoir à Antoine Caplan (à partir de 18 h 40), Patrice Morin a donné pouvoir à Céline Loiseau.

#### **Était absent ou excusé**

Olivier Barré, membre du bureau.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 11 avril 2024.

GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À LA SPL LMA – PRÊT POUR L'OPÉRATION ZAC FERRIÉ

Rapporteur : Sylvie Vielle

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu l'article 2298 du code civil,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Vu la demande formulée par SPL LMA tendant à obtenir la garantie de Laval Agglomération pour l'obtention d'un prêt destiné mettre en place un financement pour l'opération ZAC Ferrié,

Vu la proposition du Crédit coopératif,

Après avis de la commission ressources,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le bureau communautaire accorde sa garantie à hauteur de 40 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 000 000 € souscrit par SPL LMA, l'emprunteur, auprès du Crédit coopératif, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- montant : 1 000 000 €,
- durée : 66 mois,
- taux fixe : 3.79 %,
- périodicité : trimestrielle.

Article 2

La garantie de Laval Agglomération est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple du prêteur, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3

Laval Agglomération s'engage, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 4

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à intervenir au contrat de prêt qui sera conclu entre le prêteur et l'emprunteur.

Article 5

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tous documents à cet effet.

Article 6

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 7

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Bruno Bertier en sa qualité de président du conseil d'administration, Christine Dubois, François Berrou, Nicole Bouillon, Isabelle Fougeray, Isabelle Eymon, Florian Bercault en leur qualité d'administrateurs de la SPL Laval Mayenne Aménagements, ont quitté la séance et n'ont pas pris part au vote.

Signé : Le Président,

Florian Bercault